

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Solidarité, politique de la Ville, enfance  
petite enfance »

Conseil municipal du 4 février 2013  
Séance du 17 janvier 2013

## 13 Contrat Régional d'Agglomération – demande de subventions au conseil régional de Picardie

Etaient présents les membres inscrits au tableau

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM., LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, M. ABBA-SIDICK.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes BARBETTE, LEFEVRE, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER  
M. MONTES  
M GRIMBERT,  
M. RIFI-SAIDI  
Mme PAMART  
Mme M'BAYE-DIAO  
M. MACHU  
Mme FÉVRIER  
M. TAHI  
M. CHEURFA

|             |                    |
|-------------|--------------------|
| Pouvoir à : | Mme CAPON          |
| Pouvoir à : | Mme BASMAISON      |
| Pouvoir à : | M. BERNARD-LUNEAU  |
| Pouvoir à : | Mme KOUACHI-MAHSAS |
| Pouvoir à : | M. SZPIRKO         |
| Pouvoir à : | M. BOULHAMANE      |
| Pouvoir à : | Mme MAUPIN         |
| Pouvoir à : | Mme LEFÈVRE        |
| Pouvoir à : | Mme SOKOLONSKI     |
| Pouvoir à : | M. NACHITE         |

Etaient absents :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KEZZOUL  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

- **Rapport de présentation :**

Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint expose :

Dans le cadre du Contrat Régional d'Agglomération, le conseil municipal a approuvé, par délibération en date du 25 juin dernier, l'ensemble de la programmation 2012/2013. Pour permettre le démarrage des travaux, la commune est invitée à déposer auprès du Conseil Régional de Picardie les dossiers de demande de subvention des opérations en voie de réalisation. A ce jour, trois opérations sont concernées : le réaménagement des espaces publics dans le secteur « Martinique », le réaménagement des espaces publics dans le secteur « Dunant » et la création de la liaison douce « côte à cri-cri ».

- Le premier projet est destiné à accompagner le programme de diversification de l'habitat et la construction de nouveaux logements engagé par les bailleurs sociaux sur le secteur de la



# maintenant !

Martinique. Ce projet d'aménagement se situe dans le périmètre comprenant la rue Albert Camus, la rue de la Maternité, la rue des Champs et alentours. Les grandes orientations visent à favoriser la circulation piétonne, à créer des espaces conviviaux de proximité, à sécuriser les abords des écoles et à améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier.

Le montant prévisionnel de ces travaux est évalué à 2 303 544 € HT sur base du plan de financement ci-dessous :

| Dépenses                                   | Recettes         |              | %       |
|--|------------------|--------------|---------|
| La Martinique<br>Phase 2<br>Travaux et MOE | ANRU             | 1 127 339,00 | (48,9%) |
|  | Conseil Régional | 266 091,00   | (11,6%) |
|  | Conseil Général  | 613 505,00   | (26,6%) |
|  | Ville de Creil   | 296 619,00   | (12,9%) |
| 2 303 554,00                               | 2 303 554,00     | (100%)       |         |

La demande de subvention auprès du Conseil Régional de Picardie s'élève à 266 091,00 € HT, ce qui correspond à 11,6% du coût total.

- Le deuxième projet porte sur le réaménagement des espaces publics situés à proximité du centre commercial Dunant. Les objectifs visent à renforcer l'attractivité commerciale du secteur et, à sécuriser les abords en améliorant la qualité des aménagements urbains et paysagers. Le programme d'interventions envisage la création d'une esplanade conçue comme traversée par coulée verte, l'aménagement de la place intérieure du centre commercial suite à la démolition de l'îlot central, l'aménagement de la place Franklin Roosevelt, la requalification de la rue et du passage Léo Lagrange et la création de places de parkings.

Le plan de financement de l'opération qui s'élève à 3 321 121 € HT est le suivant :

| Dépenses                                     | Recettes         |              | %       |
|--|------------------|--------------|---------|
| Aménagement<br>espaces publics<br>« Dunant » | ANRU             | 1 616 057,00 | (48,6%) |
|  | Conseil Régional | 345 249,00   | (10,4%) |
|  | Conseil Général  | 988 767,00   | (29,8%) |
|  | Ville de Creil   | 372 249,00   | (11,2%) |
| 3 321 121,00                                 | 3 321 121,00     | (100 %)      |         |

La demande de subvention auprès du conseil régional de Picardie s'élève à 345 249,00 € HT, ce qui correspond à 10,4% du coût total.

# maintenant !

- Le troisième projet est destiné à relier le quartier Rouher au reste de la ville et de l'agglomération en rénovant le cheminement piéton et le Belvédère du coteau pour permettre aux habitants de rejoindre le centre ville et la future passerelle sur l'Oise. Ce projet de liaison douce à flanc de coteau facilitera ainsi la vie des habitants qui se rendront plus rapidement dans les quartiers de la rive droite et en particulier à la gare. Cette rampe urbaine sera accessible aux personnes à mobilité réduite et valorisera le site.

Le montage financier de l'étude/conception de cette opération de désenclavement du quartier s'élève à 150 000 € HT conformément à la répartition suivante :

| Dépenses   | Recettes         |           | %       |
|--|------------------|-----------|---------|
| Liaison douce à flanc de coteau « côte à cri-cri »<br>Phase 1 : Conception et MO | ANRU             | 75 000,00 | (50,0%) |
|  | Conseil Régional | 26 400,00 | (17,6%) |
|  | Conseil Général  | 30 780,00 | (20,5%) |
|  | Ville de Creil   | 17 820,00 | (11,9%) |
| 150 000,00   | 150 000,00       | (100 %)   |         |

La demande de subvention auprès du Conseil Régional de Picardie s'élève à 26 400,00 € HT, ce qui correspond à 17,6% du coût total.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du conseil régional de Picardie les subventions correspondantes à ces opérations.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu la délibération du conseil municipal n° 10, en date du 25 juin 2012,  
Vu le contrat régional d'agglomération 2007-2013 de la communauté d'agglomération creilloise en date du 4 septembre 2009,  
Vu l'avenant au contrat régional d'agglomération de la communauté d'agglomération creilloise en date du 13 septembre 2012,  
Vu l'avis de la commission «Solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance» du 17 janvier 2013,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire:

Votants : 36      Pour : 36      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter, auprès du conseil régional de Picardie, les subventions relatives aux projets de réaménagement des espaces publics dans le secteur de la « Martinique », de réaménagement des espaces publics dans le secteur « Dunant » et de conception et maîtrise d'œuvre pour la rampe urbaine.

**Article 2** : d'imputer les recettes correspondantes, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la ville, comptes 1322/822/0780/VO, 1322/810/0740/UR, 1322/824/0750/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 07 FEV. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 12 FEV. 2013

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le 12/02/13

et publication ou notification le 07/02/13

à CREIL, le 12/02/13

**LE MAIRE**

Pour le Maire et par délégation  
**Le Directeur Général des Services**  
Philippe Raluy

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

